

Département du Doubs

Commune de FRANOIS

N°2025/047

Code Postal 25770

Bureau Distributeur FRANOIS

.....
EXTRAIT

Du registre des délibérations du Conseil Municipal

**Arrondissement de
BESANCON**

Séance du 15/07/2025

Canton de Besançon 1

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze du mois de juillet, le Conseil Municipal de la commune de FRANOIS s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis BAULIEU 1^{er} adjoint qui supplée M. le Maire empêché pour cette session, en session ordinaire.

Nota – le 1^{er} adjoint certifie que la convocation a été faite le 09/07/2025 et que le nombre des membres en exercice est de dix-neuf.

Présents : 12 jusqu'au point 2 – 13 à partir du point 3
Mmes GILLET, SIMON BOUVRET, PRALON (à partir du point 3), SANDER, LECLERC, TANNIERES ;
MM. BAULIEU, MOUTON, HENRIOT, COUDRY, DUMORTIER, PONS, LAPOUGE.

Procurations de vote : 4

Emile BOURGEOIS donne pouvoir à Francis HENRIOT,
Martine DELESSARD donne pouvoir à Françoise GILLET, Jean-Pierre LORY donne pouvoir à Patrice MOUTON, Cécile DUBOIS donne pouvoir à Sébastien COUDRY,

Absents excusés: 2

Thomas HOUSSIN
Catherine BORRINI

Il a été procédé, conformément à l'article L 121 – 14 du code des communes, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Monsieur Patrice MOUTON, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

AMENAGEMENT DE L'AIRE DE JEUX DU COMPLEXE SPORTIF

Rapporteur : Françoise GILLET

Monsieur le 1^{er} adjoint informe le Conseil Municipal qu'il convient de délibérer sur le projet communal d'agrandissement et de rénovation de l'aire de jeux situé au complexe sportif.

La commune souhaite remplacer certains jeux devenus obsolètes et ajouter d'autres jeux pour agrandir l'aire de jeux dans le but de favoriser la convivialité du complexe sportif.

Dans le cadre de ce projet, les entreprises AJ3M et KOMPAN ont été consultées et ont transmis des devis :

- AJ3M : devis de 41 595.50€ HT soit 49 914,60€ TTC
- KOMPAN: devis de 39 773.30€ HT soit 47 727,96€ TTC

Il est proposé aux conseillers municipaux de valider ce projet et de retenir l'offre de la société KOMPAN, mieux-disante.

Monsieur le 1^{er} adjoint expose également la possibilité de déposer des demandes de subvention auprès de la Caisse d'Allocations familiales du Doubs, du Département du Doubs et du Grand Besançon Métropole afin de financer une partie de cet aménagement.

Il propose alors de solliciter ces structures sur la base du devis de la société KOMPAN et de demander l'autorisation de démarrer les travaux avant l'intervention de la décision attributive de la subvention.

Le plan de financement prévisionnel se présente donc de la façon suivante :

- ✓ CAF : 4 000,00 € H.T.
- ✓ P@C 25 : 10 955,64€ H.T.
- ✓ GBM (Plan climat) : 16 863,00€ H.T.
- ✓ Autofinancement : 7 954,66 € H.T.

Soit un montant total de travaux de 39 773,30€ H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 16 voix pour, par 0 voix contre et par 0 abstentions des membres présents et représentés :

- *donne son accord au projet de réaménagement de l'aire de jeux,*
- *s'engage à réaliser et financer l'opération,*
- *autorise monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès des différentes structures,*
- *autorise monsieur le Maire à demander l'autorisation de démarrer les travaux avant l'intervention de la décision attributive de la subvention.*
- *autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le devis de la société KOMPAN après validation des dossiers de demande de subvention.*

Fait et délibéré, le 15 juillet 2025

Le 1^{er} Adjoint,

**Jean-Louis BAULIEU.
Pour le Maire empêché**